**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

*MISSION D’ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE POUR LA CONDUITE D’OPERATION DE CONSTRUCTION NEUVE DES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDE SOIGNANTS (IFSI-IFAS) DU SITE DE BRIEY*

Direction des  **Travaux, du Patrimoine, du Biomédical,**

**de la Maintenance, de l’Environnement et de la Sécurité**

Date

#### SOMMAIRE

1) BESOIN DU MAITRE D’OUVRAGE 3

2) BUT DE L’OPERATION 3

3) PERIMETRE DE L’OPERATION 4

4) STUCTURE DECISIONNELLE DU MAITRE D’OUVRAGE 4

5) DEFINITION DE LA MISSION 4

*5.1 Phase 1 – Concours de maîtrise d’œuvre sur esquisse* 4

*5.2 Phase 2 – Réalisation des ouvrages en phase conception* 5

*5.3 Phase 3 – Réalisation des ouvrages en phase travaux* 6

*5.4 Phase 4 – Assistance pendant la garantie de parfait achèvement* 8

6) CONDITIONS GENERALES D’EXECUTION DE LA MISSION 8

*6.1* *Accès aux dossiers et au chantier :* 8

*6.2 Responsabilité et devoir de conseil :* 8

*6.3 Délais contractuels :* 9

7) ASPECTS BUDGETAIRES DE L’OPERATION 9

8) CALENDRIER PREVISIONNEL 9

# BESOIN DU MAITRE D’OUVRAGE

Aujourd’hui situé au sein du bâtiment Le Corbusier à Briey, les locaux des instituts de formations en soin infirmiers (IFSI) et aides-soignants (IFAS) sont problématiques à plusieurs égards :

* Surfaces trop réduites pour les étudiants comme pour les personnels ;
* Structure du bâtiment ne permettant pas l’évolutivité et créant des problèmes de réseaux (notamment WIFI) ;
* Augmentation des effectifs à anticiper.

Plusieurs arguments ont permis à la Maitrise d’Ouvrage (CHR Metz-Thionville) d’arbitrer définitivement sur la nécessité d’une relocalisation des formations dans un bâtiment neuf sur l’emprise de l’Hôpital Maillot :

* Augmentation des effectifs de 35 à 50 par année de formation ainsi que création d’une section supplémentaire à l’IFAS ;
* Crise Covid : mise en exergue des problématiques précédemment citées sur l’unité d’habitation du Corbusier avec l’extrême difficulté de la mise en œuvre des mesures de distanciation et d’hygiène ;
* Une recherche sérieuse de locaux existants menée de concert avec la Commune du Val de Briey et les services de la Région Grand Est qui n’a pas permis de trouver un bâtiment existant satisfaisant ;
* Intérêt pour la formation des soignants, lien possible avec le restaurant du personnel de l’Hôpital Maillot et facilités pour se stationner.

Pour cela, le CHR Metz-Thionville souhaite confier à un prestataire une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la conduite d’opération incluant :

* L’assistance au Maître d’Ouvrage pour la passation du marché de maîtrise d’œuvre, le choix du groupement de maître d’œuvre et l’animation des études de conception ;
* L’assistance au Maître d’ouvrage pour la définition des coûts et délais prévisionnels de l’opération ;
* L’assistance au Maître d’Ouvrage pour la passation du marché de maîtrise d’œuvre ;
* La préparation pour le Maître d’Ouvrage des marchés divers : études géotechniques, mission de coordination SPS, contrôle technique, assurance dommages d’ouvrage, etc.
* L’assistance au Maître d’ouvrage pour le contrôle des études de conception : délais, conformité au programme ;
* L’assistance au Maître d’Ouvrage pendant la durée des travaux ;
* L’assistance au Maître d’Ouvrage pendant la réception des travaux et la période de garantie de parfait achèvement ;
* L’assistance au Maître d’ouvrage pour établir le bilan financier de l’opération.

# BUT DE L’OPERATION

Cette opération doit permettre de répondre aux objectifs suivants du CHR Metz-Thionville :

* Permettre une accessibilité PMR adéquate au regard de la réglementation et une grande inclusivité ;
* Avoir une grande attention par rapport aux ouvrages existants et nécessaire à la reconstruction (liens techniques avec le site de Briey), aux aménagements extérieurs, aux aménagements intérieurs y compris les mobiliers par destination et aux équipements en lien avec la sécurité du personnel ;
* Être particulièrement attentif à l’organisation du site et aux différents flux afin de ne pas perturber l’hôpital pendant les travaux et d’avoir des flux optimaux pour le projet fini : lien avec l’hôpital notamment le self et la mutualisation de la salle AFGSU ;
* Penser la collaboration entre les métiers : permettre une cohésion des formations en pensant la mutualisation des espaces et leur évolutivité (murs fusibles, cloisons mobiles…) ;
* Esprit du projet : bâtiment convivial ni trop grand et déshumanisant afin de permettre la proximité des étudiants entre eux et avec l’équipe pédagogique ;
* Les logements restent à l’unité d’habitation : ils ne font pas partis du projet ;
* Également, il n’est pas prévu de stationnements supplémentaires ;
* Une démarche de respect de l’environnement et de développement durable :
  + Être conforme à la réglementation et facilité la gestion des utilisateurs ;
  + Favoriser l’inertie et les équipements simples ;
  + Être économe en matière et en énergie : appliquer le principe de sobriété.

# PERIMETRE DE L’OPERATION

Le périmètre physique de réflexion dans lequel interviendra le titulaire est le parking personnel P1 situé à l’arrière du site de l’hôpital Maillot côté de la cité radieuse.

# STUCTURE DECISIONNELLE DU MAITRE D’OUVRAGE

La direction des travaux, du patrimoine, du biomédical, de la maintenance, de l’environnement et de la sécurité représentera le CHR Metz-Thionville sur un plan opérationnel. Un chef de projet sera désigné au sein de la direction, il sera l’interlocuteur direct du titulaire.

Un comité de pilotage sera institué. Il sera présidé par le directeur général du CHR Metz-Thionville.

Toutes les décisions ayant un impact budgétaire sont prises par la direction générale du CHR Metz-Thionville.

# DEFINITION DE LA MISSION

La présente mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage, conducteur d’opération, se décompose selon les phases indiquées ci-après.

Tout au long de la mission, le conducteur d’opération assure :

* Pour chaque réunion à laquelle il assiste (en dehors des réunions de chantier), la rédaction d’un compte-rendu de réunion sous la forme synthétique d’un relevé de conclusions ;
* La rédaction d’un rapport trimestriel d’opération. Celui-ci reprend les évènements importants de la période écoulée, fait le point de l’avancement général par thème, analyse les dérives et propose des solutions, présente un point financier et prévoit les actions nécessaires à court et moyen terme ;

En permanence :

* Il facilite les échanges entre le Maître d’Ouvrage et les autres acteurs ;
* Il veille au respect des objectifs, notamment par l’analyse des prestations ;
* Il compare la prévision et la réalisation (coûts, délais…).

## ***5.1 Phase 1 – Concours de maîtrise d’œuvre sur esquisse***

Le conducteur d’opération assistera le Maître d’Ouvrage pour toute la procédure de passation du marché de maîtrise d’œuvre :

* Rédaction du règlement de concours et de l’avis de publicité ;
* Organiser les opérations de sélection des candidatures (notamment secrétariat du jury, établissement des procès-verbaux) ;
* Assister le Maître d’Ouvrage pour la sélection des candidatures : rédaction du rapport d’analyse des candidatures ;
* Constituer le dossier de consultation des concepteurs (mission de base MOE + OPC + CSSI) remis aux candidats admis à concourir ;
* Assister le Maître d’Ouvrage lors de la phase de consultation : réponses aux questions des candidats, organisation des visites de site, etc. ;
* Assister le Maître d’Ouvrage pour la sélection des groupements : organisation des commissions techniques, avis des tiers, rédaction du rapport d’analyse des projets ;
* Assister le Maître d’Ouvrage pour le choix du groupement lauréat (notamment secrétariat du jury, établissement des procès-verbaux) ;
* Participer aux jurys ;
* Rédiger le projet de notification aux concurrents de la décision du Maître d’Ouvrage (concurrents retenus et non retenus) ;
* Assistance pour la mise au point du marché ;
* Assistance pour la négociation des honoraires de maîtrise d’œuvre du groupement lauréat ;
* Assistance au Maître d’Ouvrage dans la gestion des éventuels mémoires de réclamation des groupements non retenus ;
* Assistance à la notification du marché (préparation des documents, contrôle, cadrage des coûts et délais) ;
* Assister le Maître d’Ouvrage pour la mise à jour du planning général et du bilan financier de l’opération.

## ***5.2 Phase 2 – Réalisation des ouvrages en phase conception***

Le conducteur d’opération assistera le Maître d’Ouvrage et assurera :

* **Suivi de l’opération :**
* Coordination et communication entre les différents intervenants (en particulier entre la maîtrise d’œuvre, le coordonnateur SPS, le contrôleur technique, etc…) ;
* Aide au choix du mode de sélection de ces intervenants et à l’attribution des marchés ;
* Mise à jour du planning général de l’opération ;
* Mise à jour du bilan financier à mesure de l’évolution de l’opération avec transmission au Maître d’Ouvrage ;
* Assister le Maître d’Ouvrage dans la gestion des éventuels mémoires de réclamations du groupement de maîtrise d’œuvre, candidats non retenus pour les missions SPS, contrôle technique, etc… ;
* Assister le Maître d’Ouvrage pour le règlement des litiges avec le groupement de maîtrise d’œuvre, le coordonnateur SPS, contrôle technique, etc…
* **Suivi du marché de maîtrise d’œuvre et des livrables :**
* Vérifier et soumettre les ordres de services à la signature du Maître d’Ouvrage ;
* Gérer le marché de maîtrise d’œuvre et le suivi des prestations réalisées ;
* Assurer le suivi de la réalisation des documents d’études ESQ / APS / APD / PC et PRO mis au point par la maîtrise d’œuvre en veillant à la sauvegarde des intérêts du Maître d’Ouvrage en termes calendaires, réglementaires, budgétaires et conformité au programme technique détaillé ;
* Organiser des réunions de présentation des études au regard des différentes phases de la mission de maîtrise d’œuvre et rédaction des courriers de validation pour approbation du Maître d’Ouvrage ;
* Participer aux comités de pilotage ;
* Vérifier les décomptes d’honoraires avant transmission au Maître d’Ouvrage pour règlement ;
* Assister le Maître d’Ouvrage dans la négociation d’avenants éventuels ;
* Rédiger et transmettre les projets d’avenant au Maître d’Ouvrage pour accord préalable ;
* Proposer le cas échéant les éventuelles pénalités définies au marché de maîtrise d’œuvre pour manquement aux obligations contractuelles du Maître d’Œuvre.
* **Préparation, suivi et règlement des autres marchés d’études (géotechnique / hydrogéologique) et de prestations intellectuelles notamment pour les missions SPS et contrôle technique :**
* Définition des missions de prestation de service ;
* Proposition au Maître d’Ouvrage des procédures de consultation et de leurs calendriers ;
* Etablissement des dossiers de consultation y compris rédaction des pièces administratives et de prix ;
* Assistance au Maître d’Ouvrage pour le choix des titulaires ;
* Rédiger les rapports d’analyse des offres des différentes missions ;
* Assistance au Maître d’Ouvrage pour la négociation des offres candidats ;
* Assistance au Maître d’Ouvrage pour la notification de sa décision à l’ensemble des candidats (attribution, rejets, etc…) ;
* Rédiger et délivrer les ordres de service de démarrage des différentes missions et prestations ;
* Fournir les avis établis par le coordonnateur SPS, le contrôleur technique, le géotechnicien et l’hydrogéologue à la maîtrise d’œuvre ;
* Suivre et vérifier les décomptes d’honoraires avant transmission au Maître d’Ouvrage pour règlement ;
* Proposer le cas échéant les éventuelles pénalités définies aux marchés pour manquement aux obligations contractuelles des prestataires ;
* Gestion des marchés et suivi des prestations réalisées.

## ***5.3 Phase 3 – Réalisation des ouvrages en phase travaux***

Le conducteur d’opération assistera le Maître d’Ouvrage et assurera :

* **Passation des marchés travaux et choix des entreprises :**
* Examen et vérification des propositions du Maître d’Œuvre concernant les modalités de consultation des entreprises et planification précise de la procédure de consultation avec soumission des conclusions à l’approbation du Maître d’Ouvrage ;
* Préparation, avec le concours du Maître d’Œuvre, de l’avis public d’appel à la concurrence et du règlement de consultation et transmission au Maître d’Ouvrage pour validation ;
* Rédaction, avec le concours du Maître d’Œuvre, des pièces administratives des marchés travaux (acte d’engagement et cahier des clauses administratives particulières) et transmission au Maître d’Ouvrage pour validation ;
* Vérification de la concordance entre les cahiers des clauses techniques particulières des différents lots et entre leurs décompositions du prix global et forfaitaire ;
* Contrôle de l’établissement du dossier de consultation des entreprises (DCE) dans les délais prévus et recueil de l’avis du contrôleurs technique, coordonnateurs SPS, géotechnicien et hydrogéologue ;
* Transmission du DCE vérifié au Maître d’Ouvrage pour approbation ;
* Participation aux travaux de la commission de sélection des offres, au titre de conseil du Maître d’Ouvrage, après analyse des offres réalisée par le Maître d’Œuvre ;
* Vérification de la légalité de la procédure et de la conformité des dispositions retenues aux intérêts du Maître d’Ouvrage ;
* Préparation des dossiers destinés au contrôle de l égalité et envoi au Maître d’Ouvrage ;
* Mise à jour du bilan financier à mesure de l’évolution de l’opération avec transmission au Maître d’Ouvrage ;
* Assister le Maître d’Ouvrage dans la gestion des éventuels mémoires de réclamations des entreprises de travaux non retenues ;
* Assister le Maître d’Ouvrage pour le règlement des litiges avec les entreprises de travaux non retenues.
* **Conduite des travaux et règlement des entrepreneurs :**
* L’assistance aux différents dossiers d’autorisation, suivi des procédures, concernant notamment le permis de construire, les enquêtes publiques, les études d’impact, les installations classées, la création et/ou la déviation de VRD ;
* Préparer les déclarations préalables et réglementaire d’ouverture de chantier (pour la mairie, la CRAM, l’Inspection du Travail, et l’OPPBTP) ;
* L’établissement des ordres de services relatifs à l’exécution et à la modification des marchés (les ordres de services sont signés et notifiés par le Maître d’Ouvrage) ;
* L’établissement des fiches modificatives (les fiches modificatives sont signées par le Maître d’Ouvrage) ;
* La rédaction des éventuels avenants aux marchés ;
* L’assistance pour le traitement des actes spéciaux de sous-traitance, leur contrôle et le suivi de la sous-traitance ;
* La collecte des attestations d’assurance de tous les intervenants, et le suivi de leur mise à jour chaque année ;
* La collecte des attestations relatives au travail dissimulé tous les six mois ;
* Le suivi des avis du bureau de contrôle, coordonnateur SPS, SSI et OPC et des visas divers ;
* La participation à la réunion hebdomadaire de Maîtrise d’Ouvrage ;
* L’assistance pour le suivi financier de l’opération, en particulier pour ce qui concerne le versement des acomptes (y compris le suivi des sommes versées) et des différents décomptes et l’application de pénalités ; la mise à jour continue du bilan financier et prévisionnel ; l’établissement et le contrôle du décompte général définitif, sa notification ;
* L’établissement d’un échéancier prévisionnel des facturations et sa mise à jour régulière ;
* L’assistance lors de la réception des travaux, suivi de l’organisation des opérations préalables, l’évaluation des propositions du Maître d’Œuvre en vue de la réception des travaux, l’analyse des procès-verbaux de réception, et la vérification de la prise en compte des observations formulées en phase réception ;
* L’assistance au Maître d’Ouvrage lors du passage de la Commission de Sécurité ;
* La vérification de la constitution du Dossier des Ouvrages Exécutés par la maîtrise d’œuvre avec notamment la collecte en vue de l’exploitation des ouvrages, des notices de fonctionnement des ouvrages ainsi que des plans d’ensemble et détails conformes à l’exécution ;
* L’assistance au Maître d’Ouvrage dans la gestion des éventuels mémoires de réclamation des entreprises de travaux et/ou du groupement de maîtrise d’œuvre ;
* L’assistance au Maître d'Ouvrage pour le règlement des litiges avec les entreprises de travaux et/ou du groupement de maîtrise d’œuvre ;
* La constitution d’un dossier de synthèse récapitulant tous les intervenants de l’opération et toutes leurs compagnies d’assurances depuis la DROC jusqu’à la réception ;
* **Suivi et règlement du marché de maîtrise d’œuvre et des autres marchés de prestations intellectuelles pendant les travaux :**
* Vérification des projets de décomptes mensuels établis par le prestataire qui deviennent alors les décomptes mensuels et transmission au Maître d’Ouvrage pour mandatement ;
* Aide à la négociation d’avenants et préparation des rapports de présentation ;
* Détermination du coût constaté, réajusté sur la base du décompte général définitif des travaux et comparaison par rapport au coût prévisionnel, affectés des écarts tolérés ;
* Détermination du montant des pénalités éventuelles et calcul du forfait de rémunération rectifié ;
* Vérification du décompte final et transmission au Maître d’Ouvrage pour mandatement.

## ***5.4 Phase 4 – Assistance pendant la garantie de parfait achèvement***

Le conducteur d’opération assurera :

* L’assistance pour l’application de la garantie de parfait achèvement, et la liquidation éventuelle de la retenue de garantie ;
* Conseil et assistance au Maître d’Ouvrage pour la mise en fonction de l’ouvrage ;
* Conseil et assistance au Maître d’Ouvrage, à la demande de celui-ci, pour l’application des dispositions des marchés de travaux et la gestion des marchés de maîtrise d’œuvre, contrôle technique et coordonnateur SPS ;
* Conseil et assistance au Maître d’Ouvrage pour la mise en jeu des assurances et d’éventuelles procédures contentieuses.

# CONDITIONS GENERALES D’EXECUTION DE LA MISSION

## ***Accès aux dossiers et au chantier :***

Afin de permettre au prestataire d'exercer la mission d'assistance qui lui est confiée, le Maître d’Ouvrage lui réservera la possibilité d’accéder aux dossiers techniques et administratifs concernant l’opération.

Lors de l’exercice de ce droit d’accès, le prestataire s’abstiendra de présenter directement au Maître d’Œuvre et aux entrepreneurs toute observation qu’il aurait à formuler, mais devra en faire état au Maître d’Ouvrage.

En outre, le prestataire respectera l’obligation de discrétion qui lui est faite, pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aurait connaissance dans l’exécution de sa mission.

Le prestataire est lié par l’obligation qui est sienne de présenter au Maître d’Ouvrage toute observation qu’il aurait à prononcer, relative aux projets ayant trait à l’opération, sous le délai maximal de 8 jours suivant sa connaissance.

## ***6.2 Responsabilité et devoir de conseil :***

La mission du prestataire est strictement limitée à l’assistance et au conseil au Maître d’Ouvrage. La mission confiée au titre du présent marché est une mission d’assistance pour la conduite d’opération et exclut donc pour le titulaire de pouvoir agir au nom et pour le compte du Maître d’Ouvrage qui conserve l’ensemble de ses prérogatives et responsabilités.

La présente mission exclut toute mission au titre, tant de la conception technique qui est de la responsabilité de la maîtrise d’œuvre, que de l’exécution des travaux qui est de la responsabilité des entrepreneurs. Elle ne se substitue en aucune manière aux missions confiées aux autres intervenants que sont le contrôleur technique et le coordonnateur SPS.

Dans le cadre de sa mission, l’assistant à maîtrise d’ouvrage, conducteur d'opération, ne souscrit qu’une simple obligation de moyens. Il n’est en aucune façon garant de la bonne exécution des entreprises et du Maître d’Œuvre de leurs obligations contractuelles.

La mission du prestataire est aussi une mission de conseil qui consiste notamment à donner au Maître d’Ouvrage toute l’information nécessaire pour éclairer ses choix et attirer son attention sur d’éventuels risques de dysfonctionnement, de surcoût ou d’allongement des délais en raison, notamment de l’organisation générale de l’opération et du déroulement des études et du chantier, d’un manque d’études ou d’un défaut de coordination des différents intervenants.

Le prestataire propose le cas échéant au Maître d’Ouvrage les arbitrages nécessaires. La mission du prestataire entre dans les dispositions des articles 1779-3 et 1792-1-1 du code civil.

## ***6.3 Délais contractuels :***

Les délais de remise des documents à produire par l’assistant à maîtrise d’ouvrage, conducteur d’opération, sont les suivants :

* Compte-rendu : 3 jours après la tenue de la réunion ;
* Avis et documents relatifs à la maîtrise d’œuvre, coordonnateur SPS, contrôleur technique, SSI, OPC, etc… : 1 jour après demande par mail si pas déjà reçu en copie ;
* Production de pièces administratives : 2 semaines après demande formalisée par mail ou courrier.

# ASPECTS BUDGETAIRES DE L’OPERATION

Le budget, toutes dépenses confondues, prévu par le CHR Metz-Thionville pour cette opération s’élève à **7 176 000 € TTC**.

# CALENDRIER PREVISIONNEL

La durée globale prévisionnelle d’exécution du marché est estimée à **58 mois (études + travaux + année de garantie de parfait achèvement)**.

Un planning prévisionnel hors année de garantie de parfait achèvement figure en **annexe 1 au présent cahier des clauses techniques particulières**.

**ANNEXE 1 : PLANNING PREVISIONNEL HORS ANNEE DE GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT**

